PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
Liberté Égalité Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE 1ÈRE INSERTION

Enquête publique unique sur un projet de centrale solaire photovoltaïque au sol sur la commune de Saint-Hippolyte, lieu dit « l'Argile » , présentée par la société « Elements Soleil 16 ».

Par arrêté préfectoral n° DDTM/SCAT2025 296-0001 du 23 octobre 2025 le préfet des Pyrénées-Orientales a prescrit, au titre du code de l'environnement, une enquête publique unique sur un projet de centrale photovoltaïque au sol à Saint Hippolyte, lieu dit « l'Argile », présentée par M. Pierre-Alexandre Cichostepski, président de la société « Eléments » représentant moral de la société « SOLEIL ELEMENTS 16 », sise 05 rue Anatole France, à Montpellier.

A l'issue de l'enquête publique unique, trois décisions interviendront:

- une autorisation de déroger au principe de continuité de l'urbanisation de la loi Littoral délivrée par la ministre en charge de l'urbanisme, assortie ou non de prescriptions, valant abrogation de rejet implicite.
- sur le fondement de la reconnaissance ou non du caractère d'intérêt général de l'opération d'aménagement requérant une mise en compatibilité du document d'urbanisme :
  - soit une déclaration de projet emportant modification du zonage N et création d'un zonage spécifique Npv dédié au projet de parc photovoltaïque, avec définition d'un règlement adapté à l'aménagement, le tout encadré par des orientations d'aménagement et de programmation (OAP); cette déclaration de projet est adoptée par délibération du conseil communautaire de Perpignan-Méditerranée-Métropole,
  - soit la non-adoption par le conseil communautaire de la déclaration de projet.
- une autorisation de construire la centrale solaire photovoltaïque par le préfet de département, assortie ou non de prescriptions, ou un refus.

Pour la conduite de l'enquête publique unique, ont été nommés monsieur Lazare Pasquet, directeur du CAUE de Haute-Vienne retraité, en qualité de commissaire enquêteur et madame Valérie Castre commissaire-enquêtrice suppléante.
L'enquête se déroulera sur une période de 31 jours, **du vendredi 21 novembre à 9 heures au lundi 22 décembre 2025 à 16h30.**
La commune de Saint-Hippolyte est le siège de l'enquête publique unique dont le périmètre est étendu à la commune de Claira ainsi qu'à la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole.
Le dossier d'enquête publique unique comprend notamment la demande de permis de construire, la demande de mise en compatibilité du PLU et la demande de dérogation à la loi littoral nécessaires au projet, une étude d'impact environnemental, les avis de l'autorité environnementale et de la commission départementale de la nature, des sites et paysages (CDNPS), ainsi que les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés au projet. Ce dossier sera consultable sur support papier durant toute la période de l'enquête publique afin que chacun puisse en prendre connaissance, dans les sites de l'enquête, aux jours et heures fixés comme suit :

Mairie de Saint-Hippolyte
1 avenue Paul Riquet
Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi
9h-12h30 et 13h30–17h
Mercredi 9h-12h

Mairie de Claira
4 place de la république
Lundi à Vendredi
9h–12h et 13h-17h

Perpignan-Méditerranée-Métropole direction planification territoriale
11 bd Saint-Assiscle à Perpignan
Lundi à Vendredi
8h30–12h30 et 13h30-17h30
sauf Vendredi fermeture 16h30.

et sur rendez-vous (04-68-38-12-81), à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), 2 rue Jean Richepin à Perpignan, où une version numérique sera aussi disponible sur un poste informatique dédié.

La version dématérialisée du dossier unique sera également consultable :
- sur le site internet des services de l'État dans les Pyrénées-Orientales : https://www.pyrenees-orientales.gouv.fr, rubrique publications / enquêtes publiques et autres procédures / enquête publiques – photovoltaïque / Saint-Hippolyte – L'Argile ,
- sur https://www.registre-numerique.fr/projet-photovoltaique-saint-hippolyte

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique unique auprès de monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales (Direction Départementale des Territoires et de la Mer - service conseil et aménagement des territoires - 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 Perpignan cedex).
Pendant la durée de l'enquête publique unique, chacun pourra consigner ses observations et propositions sur l'un des registres d'enquête ouverts à cet effet dans les mairies de Saint-Hippolyte et de Claira ainsi qu'au siège de PMMCU, ou les adresser par écrit, sous pli fermé, « à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur, projet de centrale photovoltaïque de « l'Argile », Hôtel de Ville, 1 avenue Paul Riquet, 66 510 Saint-Hippolyte. ».
Chacun pourra également faire parvenir ses observations et propositions à l'adresse électronique : projet-photovoltaique-saint-hippolyte@mail.registre-numerique.fr
et sur registre numérique : https://www.registre-numerique.fr/projet-photovoltaique-saint-hippolyte
L'ensemble des observations et propositions déposées par voie électronique sera consultable sur le registre numérique dédié .
Les observations et propositions orales ou écrites, transmises par voie postale ou remises directement auprès de lui, seront visées par le commissaire-enquêteur, qui les annexera au registre déposé à la mairie de Saint-Hippolyte, siège de l'enquête publique unique.
Le commissaire enquêteur recevra directement les observations et propositions du public au cours des permanences fixées comme suit :

Vendredi 21 novembre
Mairie de Saint Hippolyte, 9h - 12h30

Vendredi 28 novembre
Perpignan-Méditerranée-Métropole, 9h30 - 12h30

Mardi 02 décembre
Mairie de Saint Hippolyte, 13h30 – 17h

Mercredi 10 décembre
Mairie de Claira, 13h30 – 17h

Vendredi 19 décembre
Mairie de Saint Hippolyte, 13h30 – 17 h

Les rapports, conclusions et avis rendus par le commissaire-enquêteur, seront consultables pendant un an sur le site internet de l'État dans les Pyrénées-Orientales, dans les annexes mairie concernées, au siège de Perpignan Méditerranée Métropole et à la DDTM.

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées Orientales
Commune d'Elne

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

REVISION ALLEGEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'ELNE

Par arrêté du 30 octobre 2025, Monsieur le Maire d'Elne a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'ELNE.

Objet de l'enquête
La délibération du 19 juillet 2023 a prescrit la révision allégée n°1 du PLU d'ELNE dont l'évolution concerne le point suivant :

Réduire une zone agricole pour permettre l'extension de la zone Nb, zone d'équipements d'intérêt collectif, destinée au projet d'extension du centre de tri des déchets sur le site des Mossellons, ainsi que le développement de l'activité de concassage de matériaux de chantier de voirie et de recyclage sur des parcelles communales.

Le projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale et, a reçu un avis de la MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale) le 17 mars 2025, qui seront annexés au dossier d'enquête publique.

Nom et qualité du commissaire enquêteur
Monsieur Didier ZAZZI, Retraité de la gendarmerie nationale, a été désigné en qualité de Commissaire-enquêteur par madame la Vice-Présidente du Tribunal Administratif de MONTPELLIER par décision du 09 octobre 2025. De plus, Madame Christine CREUTZ a été désignée en qualité de Commissaire-enquêtrice suppléante.

Date et durée de l'enquête
L'enquête publique se déroulera du vendredi 21 novembre au mardi 23 décembre 2025 inclus soit pour une durée de 33 jours consécutifs.

Consultation du dossier d'enquête public et observations
Le dossier d'enquête est constitué du projet de révision allégée n°1 PLU (contenant le rapport de présentation, le plan de zonage, l'évaluation environnementale, le résumé non technique de l'évaluation environnementale) et des pièces administratives qui l'accompagnent (délibération du 19 juillet 2023 et du 21 mai 2025, les insertions presse, avis des Personnes Publiques associées, le Procès-Verbal d'examen conjoint du dossier avec les Personnes Publiques associées, l'avis de la MRAe et le mémoire en réponse à la MRAe.)

Le dossier de révision allégée n°1 du PLU, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de ELNE, siège de l'enquête, et tenus à la disposition du public du vendredi 21 novembre au mardi 23 décembre 2025 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h.
Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à la mairie d'ELNE, à l'attention du Commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Mairie d'ELNE – Révision allégée n°1 du PLU – 14 boulevard Voltaire – BP 11 – 66200 ELNE
Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées par mail à l'adresse suivante :
enquetepubliquerevallegee@ville-elne.com, en précisant l'objet de l'enquête et en spécifiant « à l'attention de Monsieur le Commissaire-enquêteur » - « révision allégée n°1 du PLU ».
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera mis en ligne et consultable sur le site internet de la ville : **www.ville-elne.fr** onglet « urbanisme », rubrique « révision allégée n°1 du PLU ».
Il sera aussi consultable en mairie sur la borne numérique tactile.

Permanences du commissaire enquêteur
Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie, 14 boulevard Voltaire 66200 ELNE, pour recueillir les observations écrites et orales du public les jours suivants :
- le jeudi 27 novembre 2025, de 14 à 17h
- le jeudi 11 décembre 2025, de 9h à 12h,
- le mardi 23 décembre 2025, de 14h à 17h.

Le dossier et les observations du public sont consultables et communicables aux frais de toute personne en faisant la demande.

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur
A l'expiration du délai d'enquête, le mardi 23 décembre 2025 à 17 heures, le registre sera clos et signé par la commissaire-enquêteur.
Dans les huit jours suivant la clôture de l'enquête, le commissaire-enquêteur rencontrera le Maire d'Elne et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le Maire disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire-enquêteur établit et transmet au Maire d'ELNE dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête le dossier de l'enquête accompagné des registres et pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera adressée au Maire, au préfet des Pyrénées-Orientales et au président du Tribunal Administratif de Montpellier. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions à la Mairie d'Elne pendant un an aux jours et heures habituels d'ouverture. Ces documents seront également consultables pendant un an sur le site internet de la commune : **www.ville-elne.fr** onglet « urbanisme », rubrique « révision allégée n°1 du PLU ».

A l'issue de la procédure, le conseil municipal d'Elne se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision allégée n°1 du PLU d'Elne.
Il pourra décider, au regard des conclusions de l'enquête publique ou des avis émis, s'il y a lieu d'apporter des modifications au dossier de Révision allégée n°1 du PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur Nicolas Garcia, Maire d'ELNE 14 boulevard Voltaire 66200 ELNE

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de l'autorité compétente.

Le Maire Nicolas GARCIA

PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ URBAINE
M. Robert VILA - Président
11 Boulevard Saint Assiscle
BP 20641
66006 Perpignan
Tél : 04 68 08 60 00 - Fax : 04 68 08 60 01
mèl : accueil.pmca@perpignan-mediterranee.org
web : http://www.perpignanmediterranee.org
SIRET 20002718300017

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Groupement de commandes : Non

L'avis implique un marché public
Objet : Travaux d'entretien, de réparations et d'amélioration sur les bâtiments de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté urbaine
Réference acheteur : 2025098
Type de marché : Travaux
Procédure : Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat : Sans objet
Lieu d'exécution : Tous les sites de PMMCU
Durée : 12 mois.
Description : Le présent marché a pour objet des travaux d'entretien préventif et curatif, de réparations et de travaux sur l'ensemble des bâtiments de PMMCU.
Classification CPV :
Principale : 45453000 - Travaux de remise en état et de remise à neuf
Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui
Les variantes sont exigées :Non
Lot N° 1 - PORTILLON ET PORTAIL - CPV 44221300
Lieu d'exécution : L'ensemble des sites du Territoire de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine
Lot N° 2 - MENUISERIE BOIS - CPV 45421000
Lieu d'exécution : L'ensemble des sites du Territoire de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine
Lot N° 3 - VITRERIE - CPV 45441000
Lieu d'exécution : L'ensemble des sites du Territoire de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine
Lot N° 4 - COUVERTURE ET ETANCHEITE - CPV 45260000
Lieu d'exécution : L'ensemble des sites du Territoire de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine
Lot N° 5 - PEINTURE ET SOL SOUPLE - CPV 45442100
Lieu d'exécution : L'ensemble des sites du Territoire de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine
Conditions de participation
Lot n°1 : PORTILLON ET PORTAIL
Critères : renvoi au R.C.
Lot n°2 : MENUISERIE BOIS
Critères : renvoi au R.C.
Lot n°3 : VITRERIE
Critères : renvoi au R.C.
Lot n°4 : COUVERTURE ET ETANCHEITE
Critères : renvoi au R.C.
Lot n°5 : PEINTURE ET SOL SOUPLE
Critères : renvoi au R.C.
Marché réservé : NON
Réduction du nombre de candidats : Non
La consultation comporte des tranches : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
Visite obligatoire : Non
Critères d'attribution :
Lot n° 1 : PORTILLON ET PORTAIL
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
50% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique
50% Prix
Lot n° 2 : MENUISERIE BOIS
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
50% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique
50% Prix
Lot n° 3 : VITRERIE
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
50% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique
50% Prix
Lot n° 4 : COUVERTURE ET ETANCHEITE
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
50% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique
50% Prix
Lot n° 5 : PEINTURE ET SOL SOUPLE
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
50% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique
50% Prix
Renseignements d'ordre administratifs :
Service de la Commande Publique
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Dépot dématérialisé : Activé
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Remise des offres : 05/12/25 à 16h00 au plus tard.
Renseignements complémentaires :
Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement par chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante :
www.marches-publics.info ou sur le site internet de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine (PMMCU) : https://www.perpignanmediterranee-metropole.fr (rubrique Marchés publics). Les modalités de transmission des plis par voie électronique sont définies dans le règlement de la consultation.
Il n'est pas prévu de visite sur site.
Envoi à la publication le : 03/11/25

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://www.marches-publics.info